

ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE CASSIGNOL (BORDEAUX) 2026 / 2027

Pratique en loisir *et/ou* en compétition **avec engagement à l'année**

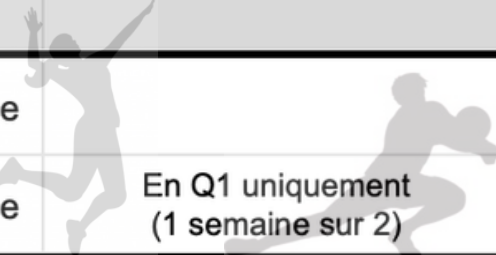
Les compétitions se déroulent le mercredi après-midi.

Pour s'inscrire, il faut :

- l'autorisation du responsable légal ci-jointe correctement remplie et signée
- le contrat d'engagement de l'élève et du responsable légal ci-joint signé
- **40 €** par chèque (ordre : AS du Collège Cassignol) ou en espèces (**t-shirt de l'AS inclus**)

⚠ *Pass Sport NON VALABLE*

⚠ UNE SEULE ACTIVITE AU CHOIX

Quoi ?	Avec qui ?	Quand ?	Où ?	Précisions	COCHER le (ou les) créneau(x) choisi(s)
VOLLEY-BALL	M. Etcheber	MERCREDI 13H - 16H	Gymnase Laroche	 En Q1 uniquement (1 semaine sur 2)	
	M. Etcheber M. Saint-Geours	JEUDI 12H30 - 13H30	Gymnase Laroche		
BASKET-BALL	M. Saint-Geours	LUNDI 16H30 - 17H30	Gymnase Laroche	En Q1 uniquement (1 semaine sur 2)	
	M. Bille	MARDI 12H30 - 13H30	Gymnase Laroche		
		VENDREDI 12H30 - 13H30	Gymnase Laroche		
BADMINTON	M. Pierre	MERCREDI 12H30 - 14H	Gymnase Malleret		
		OU			
		MERCREDI 14H30 - 16H	Gymnase Chauffour		
	M. Saint-Geours	JEUDI 12H30 - 13H30	Gymnase Laroche	En Q2 uniquement (1 semaine sur 2)	
DANSE Atelier chorégraphique	M. Saint-Geours <i>(puis Mme Denaës à partir du 1er Mars)</i>	LUNDI 12H30 - 13H30	Gymnase Laroche		
DANSE Atelier chorégraphique	M. Saint-Geours <i>(puis Mme Denaës à partir du 1er Mars)</i>	LUNDI 16H30 - 17H30	Gymnase Laroche		En Q2 uniquement (1 semaine sur 2)

⚠ Les créneaux des lundi, mardi, jeudi et vendredi 12H30 - 13H30
ne concernent que les élèves du site Laroche.



DÉBUT DES ENTRAÎNEMENTS
à partir du Mercredi 16 Septembre !



DÉBUT DES ENTRAÎNEMENTS
à partir du Mercredi 16 Septembre !



AUTORISATION DU RESPONSABLE LÉGAL

Je soussigné(e)
responsable légal de **l'élève**
en classe deème..... né(e) le

- l'autorise à participer à l'activité de l'AS (**une seule activité au choix**)
- autorise le professeur ou l'accompagnateur responsable à faire pratiquer une intervention médicale ou chirurgicale en cas d'urgence et de nécessité
- autorise la diffusion d'images (photos et vidéos) pouvant représenter mon enfant en activité sur le site internet du collège : Collegecassignol.fr et sur le compte Instagram de l'AS : **@as.cass_bdx**

Mail du responsable légal (obligatoire pour l'inscription UNSS) :

Téléphone du responsable légal :

Taille de t-shirt souhaitée : ☐ XS ☐ S ☐ M ☐ L ☐ XL

Fait à le
Signature
du responsable légal :

CONTRAT D'ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE ET DU RESPONSABLE LÉGAL

Tout élève inscrit à l'AS a le droit de :

- de pratiquer une des activités proposées toute l'année en loisir et/ou en compétition
- d'être informé des lieux et heures de rendez-vous pour les compétitions du mercredi à venir
- d'être assuré par l'intermédiaire de la licence UNSS
- de participer à la vie associative à différents niveaux (comité directeur, jeune officiel, reporter...)
- de valider des compétences de participation à la vie du collège pour les élèves de 3ème (DNB)
- de postuler pour différents projets (**sorties sportives, spectacles, voyage de fin d'année...**)

Tout élève inscrit à l'AS a le devoir de :

- être licencié à l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire)
- consulter régulièrement le tableau d'informations de l'AS (panneau d'affichage à l'entrée du collège) et/ou le compte Instagram de l'AS : **@as.cass_bdx**
- d'être présent aux entraînements (et compétitions selon les cas) ou à prévenir son professeur d'EPS au plus tôt en cas d'indisponibilité
- respecter le règlement intérieur du collège pendant les entraînements et compétitions, dans les transports et sur les lieux de pratique

Signature
de l'élève :

Signature
du responsable légal :